

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 455** Subventions (10.800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 9 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 11 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 600 euros est attribuée au Comité des 1e et 2e arrondissements de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A, 49, rue Richelieu, 75001 Paris A00276/ 2016\_00188 /20100.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 1.200 euros est attribuée au Comité du 3e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie F.N.A.C.A, 18, rue Rambuteau, 75003 Paris A00002/ 2016\_00148 /25221.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) 63, Bd des Invalides 75007 Paris A00288/ 2016\_00289 /20512.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 1.100 euros est attribuée à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A Comité du 8e arrondissement, situé Maison des associations 28, rue Laure Diébold, 75008 Paris A00119/ 2016\_00081 /19033.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée au Comité du 9e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A, 44, rue Jean-Baptiste Pigalle ,75009 Paris X04711 / 2016\_00156 / 20351.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 700 euros est attribuée au Comité local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A), 164, avenue Parmentier 75010 Paris A00153 2016\_00080 /20152.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 1.200 euros est attribuée à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e, dont le siège social est situé 5, passage Bullourde 75011 Paris A00089/ 2016\_04402 /16536.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 1.100 euros est attribuée à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie .Comité du 13e arrondissement de Paris, 27 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris A00116 / 2016\_0242 / 20140.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 900 euros est attribuée au Comité du 14e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris A00164 / 2016\_00187 /41821.

Article 10 :Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) Comité du 16e arrondissement,71, avenue Henri Martin ,75016 Paris A00201 / 2016\_0243 /19965.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 1.200 euros est attribuée au Comité du 17e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A), 15, Cité Lemercier, 75017 Paris A00172 / 2016\_06551 / 20107.

Article 12 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 10.800 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**